



Centenaire de l'armistice 1918

PROGRAMME

Rendons-leur hommage !

1 soldat = 1 fleur



400 000 soldats, tombés durant le premier conflit mondial sont honorés dans le département de la Somme. Du **8 au 11 novembre 2018**, à l'occasion des commémorations de l'Armistice, rendez leur à votre tour hommage.

Fleurissez la tombe d'un soldat de votre choix dans l'un des 318 cimetières militaires ou déposez une fleur sur le monument aux morts de votre commune.

* Uniquement des fleurs naturelles

Carte interactive des sites et
+ d'infos sur somme14-18.com/fplp

mais aussi
...

**VISITES
THÉMATIQUES
DE SITES
FUNÉRAIRES**



**CONCERT
GRATUIT**
du Quatuor
Joachim à
l'Historial
de la Grande
Guerre à
Péronne
le 8/11



somme
LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Commune de Bernaville

Informations

NOVEMBRE 2018

Gérard DE SAINT RIQUIER,
Maire de BERNAVILLE,

Le Conseil Municipal,

La Section des Anciens Combattants
Prisonniers de Guerre et Combattants
d'Algérie - Tunisie - Maroc
de BERNAVILLE et environs

vous convient à la commémoration
de **l'anniversaire de l'armistice
du 11 novembre 1918**
le dimanche 11 novembre 2018
à BERNAVILLE



Les cérémonies commémoratives du 11 novembre 1918 se dérouleront de la façon suivante:

- 9h15:** Une délégation se rendra à Vacquerie avec les drapeaux sur les tombes des camarades disparus.
- 10h15:** Rassemblement devant le monument aux morts de BERNAVILLE avec les enfants : dépôt de gerbe, appel des Morts, recueillement, hymne national.
Lecture du message du secrétaire d'État aux Anciens Combattants.
- 11h00:** Office religieux célébré en l'église de BERNAVILLE.
- 12h00:** Fleurissement des tombes des Morts de 1914/1918 au cimetière de BERNAVILLE. Départ du cortège vers le Collège du Bois l'Eau: cérémonie devant l'Arbre de la Liberté. Dépôt de gerbe à la plaque des Fusillés avec la participation des enfants de l'école l'Encre et la Plume.
Vin d'honneur offert par la Municipalité. Les élèves de l'école « l'Encre et la Plume » prépareront les bouchées apéritives servies lors de cette réception.

Enfant en danger



**En parler
c'est déjà m'aider !**

ESPACE DES DROITS DE L'ENFANT

03 22 97 22 97

Un doute ou une interrogation
sur le quotidien vécu par un mineur.
Contactez l'espace des droits de l'enfant,
24h/24, 7 jours sur 7
en toute confidentialité



L'Espace Des Droits de l'Enfant

L'Espace Des Droits de l'Enfant a été créé par le Conseil départemental de la Somme pour prévenir les violences faites aux enfants de 0 à 18 ans. Il reçoit de façon confidentielle les appels et les courriers de professionnels ou de particuliers confrontés à des situations où des mineurs semblent en danger. Le service transmet les informations reçues aux professionnels médico-sociaux du Conseil départemental, afin qu'ils puissent intervenir auprès des familles pour les soutenir, les accompagner et les aider.

Cela peut passer par :

- › la mise en place d'un espace de parole,
- › un accompagnement à domicile par un professionnel,
- › des aides financières,
- › l'éloignement d'un ou plusieurs enfants avec l'accord des parents.

Les cas les plus complexes feront l'objet d'une transmission à la Justice, au Procureur de la République qui pourra demander au Juge des enfants de recevoir la famille, pour lui proposer son aide.

Par ailleurs, l'Espace Des Droits de l'Enfant peut également conseiller et orienter les personnes ou organisations (associations, instituts...) qui souhaitent évoquer une situation, les droits, les devoirs et les procédures judiciaires liées à la situation d'un mineur.

Comment reconnaître un enfant en danger ?

Les signes qui peuvent vous alerter :

- › l'enfant porte des traces de coup
- › il change brusquement de comportement (isolement, agressivité, tristesse)
- › il prononce des phrases surprenantes par rapport à son âge
- › vous voyez ou entendez des choses qui vous choquent dans son environnement.

Vous avez un doute ? Réagissez !

Que se passe-t-il quand les violences ont lieu la nuit ?

Le 119 contacte, selon les cas, la police, la gendarmerie, les pompiers, le SAMU, l'astreinte locale de l'aide sociale à l'enfance pour qu'ils interviennent en urgence.

Informez de la violence faite aux enfants est un devoir citoyen.

Dans la Somme, 2300 enfants sont repérés et accompagnés chaque année. Plus de 500 d'entre eux ont été suivis grâce aux appels du voisinage et de la famille reçus au 03 22 97 22 97. Des actes courageux de protection qui peuvent sauver des vies.

Contactez l'Espace Des Droits de l'Enfant

La ligne téléphonique est ouverte 24h/24 et 7j/7. Le 03 22 97 22 97 fonctionne du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30. Le soir et le week-end, ce numéro est relayé directement par le numéro national, le 119 « Allô enfance en danger », partenaire du Conseil départemental de la Somme.

Vous pouvez également écrire ou rencontrer l'équipe du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

**Direction enfance et famille
Service de l'Aide Sociale à l'Enfance
Espace Des Droits de l'Enfant**

Centre Administratif Départemental
Bd du Port - BP 32615 - 80026 Amiens Cedex 1
Tél : 03 22 97 22 97 Fax : 03 22 97 22 33
Email : espace.droitsenfant@somme.fr



moins de
18
ans

tu as des droits !
voici les 11 principaux

ÊTRE TRAITÉ À ÉGALITÉ avec les autres enfants que tu sois fille ou garçon, quelles que soient ton origine, tes opinions, tes croyances ou celles de tes parents

Connaître tes parents et **VIVRE EN FAMILLE**. Cela n'est pas toujours possible. Tu as alors droit à une solution adaptée à ta situation.

Avoir **UNE IDENTITÉ RECONNUE** est essentiel pour toi : un nom, un prénom, une nationalité.

Un **ACCÈS AUX SOINS** pour ton bien être physique et mental et être correctement nourri, logé et habillé.

LA MEILLEURE ÉDUCATION POSSIBLE, aux loisirs et au repos, pour ton développement et ton épanouissement

Si tu es malade ou si tu as un handicap, tu as le droit à des conditions particulières qui te garantissent **LE RESPECT** et l'autonomie.

T'exprimer **PARTICIPER** aux décisions qui te concernent et t'engager dans des actions.

Ce droit grandit avec ton âge

Personne n'a le droit de te harceler ou de parler à ta place

La protection de ta **VIE PRIVÉE** y compris sur les réseaux sociaux.

la **PROTECTION** contre toutes formes de violences, physiques, mentales, sexuelles et verbales.

Tu peux en parler à une **personne de confiance**

En temps de guerre, les enfants doivent être **PROTÉGÉS EN PRIORITÉ** et ne peuvent devenir soldats.

Qu'elle protège ou punisse, tu as le droit à une **JUSTICE ADAPTÉE** qui tient compte des enfants.

Tes droits sont garantis par la Convention des droits de l'enfant, texte international adopté par l'ONU le 20 novembre 1989.

